



# *Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services*

Paris, le 7 décembre 2006

Monsieur Dominique PERBEN  
Ministre des transports, de l'équipement,  
du tourisme et de la mer  
Hôtel de Roquelaure  
246, boulevard St Germain  
75007 PARIS

N. réf. : JH/JH 06570

Monsieur le Ministre,

Nous avons appris par un courrier du 23 novembre 2006 que la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable a décidé d'attribuer une prime exceptionnelle de 500 € à ses agents en reconnaissance de leur implication dans les missions qui leurs sont confiées.

Nous savons par ailleurs, que d'autres Ministères tels que celui de l'Agriculture ou celui de la Justice ont également servi une prime exceptionnelle à l'ensemble de leurs agents.

Le Ministère de l'Équipement ferait-il figure d'exception ?

Ou bien avez-vous fait le choix de ne servir une prime exceptionnelle de 300 € qu'aux agents ayant œuvré à la mise en œuvre de la LOLF partant du principe que les autres agents ne se sont pas ou peu impliqués dans les missions qui leurs sont confiées.

Si tel était votre choix, il serait à nos yeux inacceptable.

C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une prime exceptionnelle à l'ensemble des agents de votre Ministère à l'identique de ce qui se fait dans d'autres Ministères tels que ceux cités précédemment.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Le Secrétaire général

Jean Hédou